



Commission départementale
de la consommation des espaces agricoles
de la Savoie



*Compte-rendu de la séance du
10 février 2012*

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR L'AUTORISATION D'URBANISME DE BONNEVAL SUR ARC
(Art L 111-1-2 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 2 - Certificat d'urbanisme sur la commune de Bonneval sur Arc

Rapporteur : DDT

Il s'agit d'un dossier de demande de certificat d'urbanisme relatif à la construction d'un garage pour engins de damage émanant de la commune de Bonneval sur Arc.

Cette commune n'est pas régie par un document d'urbanisme : c'est donc le règlement national d'urbanisme qui s'applique et c'est dans ce contexte que le dossier est examiné.

Il est rappelé le contexte touristique de cette commune et le conflit d'usage généré dans cette situation entre les véhicules et les animaux en transhumance. La commission propose à la commune de réfléchir à la création de zones de stationnement pour les véhicules afin de favoriser le passage du bétail, entre le chef-lieu et le hameau de l'Ecot.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité, sous réserve que cette future construction ne nuise pas au passage des animaux.

Chambéry, le 16 FEV. 2012
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

David PUPPATO,